



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2025-162

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2025

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or / Service Économie Agricole et Environnement des Exploitations

BFC-2025-06-17-00010 - Ar complet Blaise Jean Francois (2 pages)	Page 3
BFC-2025-06-17-00011 - ARC COMPLET DEULVOT Yves (2 pages)	Page 6
BFC-2025-06-05-00010 - ARC COMPLET EARL CHAROLAIS DE LA COLLINE (MOUSSERON Charline) (2 pages)	Page 9
BFC-2025-06-17-00012 - ARC COMPLET EARL PHEULPIN Jean-Luc (2 pages)	Page 12
BFC-2025-04-23-00011 - ARC COMPLET GAEC DE LA CHASSAIGNE (2 pages)	Page 15
BFC-2025-06-19-00004 - ARC COMPLET GAEC DES CHENES (3 pages)	Page 18
BFC-2025-06-05-00008 - ARC COMPLET PENIDON Blandine (2 pages)	Page 22
BFC-2025-06-17-00009 - ARC COMPLET PORCHERET Frédéric (2 pages)	Page 25
BFC-2025-06-05-00009 - ARC COMPLET SCEA DES ILES (2 pages)	Page 28

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire / Économie Agricole

BFC-2025-05-26-00011 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DU MALLET à Uchizy (1 page)	Page 31
BFC-2025-05-26-00013 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Bastien DELORME à Suin (1 page)	Page 33
BFC-2025-05-23-00017 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DE LA DEVISE à La Chapelle-Thècle (1 page)	Page 35
BFC-2025-05-26-00012 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC LAPALUS Bruno et Magali à Saint-Léger-sous-la-Bussière (1 page)	Page 37

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2025-10-16-00001 - Avis de publication de la composition de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de la région Bourgogne-Franche-Comté pour le mandat 2025-2029 (2 pages)	Page 39
--	---------

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-17-00010

Ar complet Blaise Jean Francois



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

BLAISE Jean Francois
4 rue du four
21440 CHANCEAUX

Dijon le 17 JUIN 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-109

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 04/05/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 26,8309 ha situés sur les communes de CHANCEAUX, SOURCE-SEINE dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par DESCHAMPS DIDIER.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 23/05/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

PJ : références des parcelles

Annexe : références des parcelles

CHANCEAUX	ZN11, ZP2, ZS6, ZY18
SOURCE-SEINE	ZB5, ZD12

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - [Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République](#)

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-17-00011

ARC COMPLET DEULVOT Yves



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

DEULVOT Yves
10 rue de l'Assomption
21490 Orgeux

Dijon le 17 JUIN 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-114

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 13/05/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 7,1700 ha situés sur la commune d' ORGEUX dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par la SCEA DU BREUIL – SALIN Christophe.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

PJ : références des parcelles

Annexe : références des parcelles

<i>Communes concernées</i>	<i>Références cadastrales</i>
ORGEUX	ZB 26 (partie)

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - [Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République](#)

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-05-00010

ARC COMPLET EARL CHAROLAIS DE LA COLLINE
(MOUSSERON Charline)



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

EARL CHAROLAIS DE LA COLLINE
(MOUSSERON Charline)
1 Voie de Saffres
21350 Avosnes

Dijon le 5 JUIN 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-098

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 17/04/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 50,5190 ha situés sur la commune de MASSINGY-LES-VITTEAUX dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Monsieur MOUSSERON Gilles.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 20/05/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations
SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

PJ : références des parcelles

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
MASSINGY-LES-VITTEAUX	OB 14, OB 32, OB 320, OB 322, OB 328, OB 331, ZE 34, OB 332, OB 340, OB 342, OB 353, ZE 36, B 352

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - [Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République](#)

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-17-00012

ARC COMPLET EARL PHEULPIN Jean-Luc



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

EARL PHEULPIN Jean-Luc
13 rue du Meix du Moulin Lajus
21560 Arc-sur-Tille

Dijon le 17 JUIN 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-128

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 23/05/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 5,0782 ha situés sur la commune de REMILLY-SUR-TILLE dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par l'EARL DEULVOT.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 23/05/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

PJ : références des parcelles

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
REMILLY-SUR-TILLE	ZC 0028, ZC 0029, ZC 0030, ZC 0031, C 0262, C 0263, ZB 0038, ZB 0039, ZB 0040

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - [Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République](#)

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-04-23-00011

ARC COMPLET GAEC DE LA CHASSAIGNE



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

GAEC DE LA CHASSAIGNE
Ferme de la Chassaigne
21400 Prusly-sur-Ource

Dijon le 23 AVRIL 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-088

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 07/04/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 85,1796 ha situés sur les communes de VEUXHAULLES, BOUDREVILLE, dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Monsieur AUBRIOT Philippe.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 07/04/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations
SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

PJ : références des parcelles

Annexe : références des parcelles

Communes concernées	Références cadastrales
VEUXHAULLES-SUR-AUBE	ZX 18
BOUDREVILLE	ZK 26, ZK 15, ZK 7, ZH 10, ZH 7, ZH 8, ZH 14, ZE 12, ZH 28, ZH 33, ZI 19, OB 221, OB 49, OB 46, OB 44, ZK 8, ZK 9, ZK 10, ZH 26, ZH 34, ZI 18, ZI 17

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - [Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République](#)

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-19-00004

ARC COMPLET GAEC DES CHENES



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

GAEC DES CHENES
9 rue du Chêne
21520 VEUXHAULLES-SUR-AUBE

Dijon le 19 Juin 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n° 2025-082

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur les gérants

Vous avez déposé auprès de mes services le 27/03/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 114.0946 ha situés sur les communes de BOUDREVILLE, DANCEVOIR dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Monsieur AUBRIOT Philippe Gilbert,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 20/05/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations
SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Références cadastrales des biens objet de la demande		
Communes	Références cadastrales	Surface (en ha)
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 1	0.0169
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 14	0.6615
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 2 (A)	1.8885
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 2 (BJ)	0.6720
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 2 (BK)	0.6720
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 25	2.0783
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 26	3.7321
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 27	1.5250
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 29	3.9472
21520 BOUDREVILLE	000 0B 91	6.2090
21520 BOUDREVILLE	000 0B 92	8.3670
21520 BOUDREVILLE	000 0B 98	5.7520
21520 BOUDREVILLE	000 0B 231	2.4510
21520 BOUDREVILLE	000 0B 108	0.3980
21520 BOUDREVILLE	000 ZK 5	3.9232
21520 BOUDREVILLE	000 ZK 12	10.2698
21520 BOUDREVILLE	000 ZK 16	0.5471
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 5	0.5669
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 6	0.2290
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 20	0.0656
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 21	0.4393
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 22	0.0566
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 30	0.8167
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 31	0.0372
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 32	0.0685
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 50	0.8002
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 79	0.0200
21520 BOUDREVILLE	000 ZH 80	0.1103
21520 BOUDREVILLE	000 ZE 17	5.8300
21520 BOUDREVILLE	000 ZE 18	1.2678
52210 DANCEVOIR	000 AL 20	0.3640
52210 DANCEVOIR	000 AL 26	0.1012

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex

Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

52210 DANCEVOIR	000 AL 21	0.1870
52210 DANCEVOIR	000 AL 22	0.3130
52210 DANCEVOIR	000 AL 23	0.1720
52210 DANCEVOIR	000 AL 25	0.2234
52210 DANCEVOIR	000 ZM 1	3.2400
52210 DANCEVOIR	000 ZM 2	0.4500
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 60 (AJ)	1.2665
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 60 (AK)	3.7995
21520 BOUDREVILLE	000 0B 109 (A)	5.5457
21520 BOUDREVILLE	000 0B 112 (A)	2.4307
21520 BOUDREVILLE	000 ZK 25 (J)	1.5079
21520 BOUDREVILLE	000 ZK 25 (K)	1.5079
21520 BOUDREVILLE	000 ZK 25 (L)	1.5080
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 21 (AJ)	5.6390
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 21 (AK)	11.2781
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 21 (AL)	5.6390
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 21 (BJ)	0.9172
21520 BOUDREVILLE	000 ZI 21 (BK)	4.5858

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-05-00008

ARC COMPLET PENIDON Blandine



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

PENIDON Blandine
101 rue de Chenôve
21000 Dijon

Dijon le 05 JUIN 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-091

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé auprès de mes services le 13/04/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 0,1040 ha situés sur la commune de GISSEY-SUR-OUCHES dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 21/05/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

PJ : références des parcelles

Annexe : références des parcelles

<i>Communes concernées</i>	<i>Références cadastrales</i>
GISSEY-SUR-OUCHÉ	OA 544

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - [Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République](#)

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-17-00009

ARC COMPLET PORCHERET Frédéric



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

PORCHERET Frédéric
10, la petite Forêt
21230 Champignolles

Dijon le 17 JUIN 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-103

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 24/04/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 3,3977 ha situés sur la commune de THOMIREY dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Madame LIBRE Marie-Louise.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 23/05/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations

SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

PJ : références des parcelles

Annexe : références des parcelles

<i>Communes concernées</i>	<i>Références cadastrales</i>
THOMIREY	C 333, C 585, C 76

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - [Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République](#)

Direction départementale des territoires de la
Côte-d'Or

BFC-2025-06-05-00009

ARC COMPLET SCEA DES ILES



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service Économie Agricole
et Environnement des Exploitations
Bureau Foncier, exploitants et contrôles
Affaire suivie par : Clarisse GIRARD
Tél : 03 80 29 42 66
mél : ddt-controle-structures@cote-dor.gouv.fr

SCEA DES ILES
63 rue du Château
21250 Broin

Dijon le 5 JUIN 2025

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
Référence : dossier n°2025-035

ACCUSÉ RÉCEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services le 14/02/2025, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour 91,6664 ha situés sur la. les commune.s de AUVILLARS-SUR-SAONE, BROIN, IZEURE, POUILLY-SUR-SAONE, LABERGEMENT-LES-SEURRE dont vous trouverez le détail des parcelles en annexe du présent courrier, exploités antérieurement par Monsieur GAILLARD Gaëtan.

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier est complet au 13/05/2025 et je vous en accuse réception.

Cette présente date fait courir le délai de 4 mois prévu pour l'instruction de votre dossier conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date sus-mentionnée.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

Passé ce délai, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée ; toutefois, le délai d'instruction pourra éventuellement être porté à 6 mois, notamment dans le cas où des demandes concurrentes seraient déposées à la DDT. Si tel était le cas, vous en serez informé, et votre dossier sera présenté à la CDOA.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice départementale des territoires,
La cheffe du service économie agricole
et environnement des exploitations
SIGNE
Marie KIENTZ

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
57, rue de Mulhouse – BP 53317 – 21033 DIJON Cedex
Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr

<http://www.cote-dor.gouv.fr> - Accès DDT par Divia T1 – T2 – L3 – L6 – Station République

Annexe : références des parcelles

<i>Communes concernées</i>	<i>Références cadastrales</i>
LABERGEMENT-LES-SEURRE	ZE 0033, ZE 0055, ZE 0056, ZE 0013
POUILLY-SUR-SAONE	ZC 0004, ZE 0024, ZE 0030
BROIN	D 569, D 571, D 573, ZD 19, ZE 0001, ZE 0002, ZE 0049, ZE 0065, D 0613, ZA 0005, ZA 0099, ZA 0100, ZA 0116, ZC 0032 A 0930, A 0931, A 0317, A 0905, A 1052, C 0085, C 0390, C 0391, ZA 0146, ZB 0016, ZB 0032, ZB 0121, ZB 0143, ZC 0137, ZC 0139, ZC 0141, ZC 0178, ZC 0180, ZD 003, ZD 0007, ZD 0011, ZD 0014, ZD 0015, ZD 0016, ZD 0018, ZD 0082, ZD 0090, ZD 0091, ZC 0036, ZD 0035, ZD 0036, ZD 0046, ZD 0047, ZD 0088, ZE 0031, ZE 0032, C 0164, C 0166, C 0167, C 0168, C 0169, C 0170, C 0171, C 0172, C 0173, C 0174, C 0175, C 0176, C 0177, C 0178, C 0179, C 0181, C 0183, C 0184, C 0189, C 0190, C 0191, C 0192, C 0193, C 0195, C 0196, C 0198, C 0204, C 0207, C 0208, C 0211, C 0214, C 0215, C 0221, C 0222, C 0223, C 0224, C 0227, C 0229, C 0230, C 0232, C 0234, C 0235, C 0236, C 0237, C 0238, C 0239, C 0240, C 0241, C 0265, C 0270, B 0051, ZD 0065, C 0242, C 0244, C 0245
IZEURE	C 0406, C 0512, ZC 0015, ZD 0189, ZE 0032, ZE 0033, ZE 0039, ZE 0055, ZH 0016, ZH 0027, ZI 0017, ZI 0022, ZI 0023, ZI 0036, ZE 0042
AUVILLARS-SUR-SAONE	ZC 0008

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-05-26-00011

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de l'EARL DU MALLET à
Uchizy



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

EARL DU MALLET
101 route de Mercey
71700 Uchizy

Mâcon, le 26 mai 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025154

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 30 avril 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 6,52 ha situés sur les communes de :

- GREVILLY (A69J, A69K, A70, A71, A80, A81, A83, A87, A106, A107, A178, A179, A206, A225, A226, B493, B494, B495, B496) ;
 - MONTBELLET (AC34J, AC34K, AC35, AC36, AC37, AC39, AC40, AC41, AC42, AC43, AC44, ZP168, ZS16, ZS18J, ZS18K) ;
- exploités par EARL LA COLLINE et EARL DU MALLET.

Votre dossier a été enregistré complet au 30 avril 2025 sous le n° 2025154.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **30 août 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-05-26-00013

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter de M. Bastien
DELORME à Suin



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires

DELORME Bastien
327 chemin du Mollet
71220 Suin

Mâcon, le 26 mai 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025163

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services le 6 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 3,01 ha situés sur la commune de **VEROSVRES (A318, A319)**, exploités par AUBLANC Sylvain.

Votre dossier a été enregistré complet au 6 mai 2025 sous le n° 2025163.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **6 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege
RB

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-05-23-00017

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC DE LA
DEVISE à La Chapelle-Thècle



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC DE LA DEVISE
89 chemin de Trouillé
71470 La Chapelle-Thècle

Mâcon, le 23 mai 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025149

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 28 avril 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 17,14 ha situés sur la commune de **ROMENAY (ZY19, ZY21, ZY25, ZY38, ZY39, ZY40, ZY41, ZY42)**, exploités par GAEC DE LEBEAU.

Votre dossier a été enregistré complet au 28 avril 2025 sous le n° 2025149.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **28 août 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2025-05-26-00012

Contrôle des Structures agricoles - Accusé de
réception de dossier complet de demande
d'autorisation d'exploiter du GAEC LAPALUS
Bruno et Magali à Saint-Léger-sous-la-Bussière



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Denys Cassagnes
Gestionnaire du « contrôle des structures »
Service économie agricole / Unité gestion des
contrôles et environnement des exploitations
Tél. : 03 85 21 86 46
SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires

GAEC LAPALUS Bruno et Magali
1366 chemin Bois Mouchoir
LD La Combe Durand
71520 Saint-Léger-sous-la -Bussière

Mâcon, le 26 mai 2025

Objet : Accusé de réception de dossier complet – Dossier n° 2025160

Madame, Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de mes services le 5 mai 2025 une demande d'autorisation d'exploiter de 10,28 ha situés sur la commune de **SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE (B114, B115, B117, B119, B140, B141, B165, B166, B167, B168, B178, B179, B180, B181)**, exploités par PERRAUD Maurice.

Votre dossier a été enregistré complet au 5 mai 2025 sous le n° 2025160.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois, conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus.

Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

À défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit, au plus tard, le **5 septembre 2025, vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.**

Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter, auprès du service instructeur mentionné sous le présent timbre, une attestation, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service économie agricole

Alexandre Mege

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2025-10-16-00001

Avis de publication de la composition de la
Commission Paritaire Régionale
Interprofessionnelle de la région
Bourgogne-Franche-Comté pour le mandat
2025-2029



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Bourgogne-Franche-Comté**

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
POUR LE MANDAT 2025-2029**

Article L. 23-112-5 du code du travail - Article R. 23-112-14 du code du travail

Considérant :

.l'arrêté du 6 juin 2025 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour le mandat 2025-2029 ;

.l'arrêté du 6 juin 2025 portant calendrier de la mise en place des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour 2025 et fixant le modèle des documents requis pour la désignation de leurs membres ;

.les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de la région Bourgogne-Franche-Comté est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
Représentant salarié	à pourvoir		CFDT
Représentant salarié	à pourvoir		CFDT
Représentant salarié	M. GRESET Julien	Secrétaire administratif	CFTC
Représentant salarié	Mme FRET Annick	Guide-conférencière	CGT
Représentant salarié	Mme GARCHER Béatrice	Secrétaire administrative	CGT
Représentant salarié	à pourvoir		CGT
Représentant salarié	à pourvoir		CGT
Représentant salarié	M. LAUREAU Franck	Secrétaire générale UD FO 21	CGT-FO
Représentant salarié	Mme COURTEAUX- SŒUR Véronique	Assistante administrative	UNSA
Représentant salarié	à pourvoir		SOLIDAIRES
Représentant employeur	M. CLEMENCELLE Christian	Gérant	CPME
Représentant employeur	M. BERTHOUD Claude	Expert-comptable	CPME

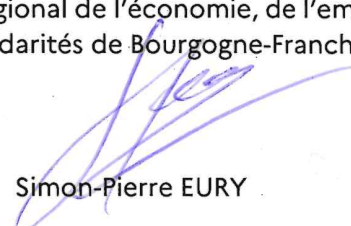
Représentant employeur	Mme WITTMAN Catherine	Diagnosticqueuse immobilier	CPME
Représentant employeur	Mme CALLOT Emilie	Consultante RH	CPME
Représentant employeur	M. CHAPUS Hervé	PDG	CPME
Représentant employeur	M. LORINCZ Lionel	Entrepreneur du conseil	CPME
Représentant employeur	Mme GUILLON Véronique	Déléguée Générale	MEDEF
Représentant employeur	M. VENET Henri	Délégué Général	MEDEF
Représentant employeur	Mme FAYAT Valérie	Secrétaire générale	U2P
Représentant employeur	M. PERNOT René	Expert immobilier	U2P

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal judiciaire du ressort territorial de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Besançon, le 16 octobre 2025

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté,


Simon-Pierre EURY